

### Questions orales

Entre-temps, nous faisons tout en notre pouvoir pour que le plus d'usines possible restent ouvertes; nous avons notamment prévu l'utilisation des quotas non alloués d'espèces sous-utilisées, et le ministre des Pêches et des Océans prend des dispositions en ce sens. Nous avons bien l'intention de tout faire pour assurer la survie de ces usines.

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Monsieur le Président, je remercie le ministre et la conférence le salue bien. Les intéressés auraient bien souhaité sa présence hier.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Il peut bien essayer de se décharger du problème sur le premier ministre Wells, qu'il a déjà traumatisé relativement aux droits compensateurs. Le ministre n'est pas sans savoir qu'en 1987, lorsque la FPI a été privatisée, le gouvernement dont il fait partie a conclu un accord en vertu duquel le gouvernement peut s'opposer à la fermeture d'usines de transformation du poisson comme celles de Gaultois, Grand Bank et Trepassey—les trois usines mentionnées dans l'annonce de fermeture de la FPI. Le gouvernement profite-t-il de la solution qui s'offre à lui dans le cadre de cet accord pour protéger ces trois usines et les 1 500 travailleurs concernés? Sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas fait et va-t-il maintenant s'engager à le faire, afin de protéger les 1 500 emplois menacés en attendant que les stocks soient à nouveau suffisants?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, le député parle d'une entente qui offre certaines possibilités au gouvernement fédéral ou au gouvernement terre-neuvien, si la société Fishery Products décide de fermer une usine. Celle-ci doit aviser les deux gouvernements concernés qui ont chacun la possibilité de lui signifier qu'elle ne peut fermer une usine donnée. Le gouvernement qui décide de se prévaloir de cette possibilité devra verser tout l'argent nécessaire pour permettre à l'usine de continuer à fonctionner et éponger toutes les pertes. Bien entendu, il s'agirait là d'une mesure susceptible d'entraîner des droits compensateurs de la part des États-Unis ou tout autre pays ayant une législation concernant le libre-échange et les pratiques commerciales équitables.

**M. Simmons:** Pourquoi avez-vous signé cette entente alors?

**M. Crosbie:** Même à moyen ou à long terme, il ne s'agirait pas d'une solution à laquelle on voudrait avoir recours. Il faut trouver des moyens autres que des subventions directes de la part du gouvernement pour éviter les fermetures d'usines.

\* \* \*

### LE CHÔMAGE

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Lorsque la ministre a témoigné devant le comité sénatorial chargé du projet de loi C-21, elle a déclaré:

La plus grande erreur est de croire qu'il n'y a pas d'emplois disponibles. En fait, d'après les études et sondages et notre propre expérience, nous savons que des emplois sont disponibles et ce, partout au Canada. Si l'on accorde au chômeur un soutien actif plutôt que passif, il sera plus en mesure et aura plus de chance de tirer parti des occasions qui lui sont offertes.

Devant le même comité, le sous-ministre de la Main-d'oeuvre de Terre-Neuve a déclaré:

Les publications de Statistique Canada prouvent que le désir de travailler existe bel et bien, mais qu'il n'y a pour l'instant pas d'emploi. . . Disons carrément qu'il n'y avait tout simplement pas suffisamment de travail pour tout le monde.

Ma question est la suivante. La ministre affirme qu'elle dispose d'études démontrant qu'il y a des emplois disponibles partout au Canada. Peut-elle aujourd'hui affirmer à la Chambre qu'il y a des emplois au Québec où le taux de chômage s'établit à 10,5 p. 100 et à Terre-Neuve, où ce taux est à 16,7 p. 100? Peut-elle affirmer qu'il y a des emplois à Canso, sur la péninsule Burin et sur la Belle-Isle? C'est ce que nous voulons savoir précisément.

• (1430)

**L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je suis heureuse que le député ait pris la peine de lire le compte rendu des audiences du comité, mais je regrette cependant qu'il ne l'ait pas lu avec toute l'attention voulue.

J'ai admis qu'il y avait plus d'emplois de disponibles dans certaines régions du Canada que dans d'autres, mais j'ai ajouté que le problème du chômage découlait en partie du fait que partout au Canada, les travailleurs n'avaient pas nécessairement les compétences voulues pour occuper les emplois disponibles dans leur milieu. Cela est vrai même dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé que ce que nous, du gouvernement, souhaiterions. Selon les renseignements recueillis auprès